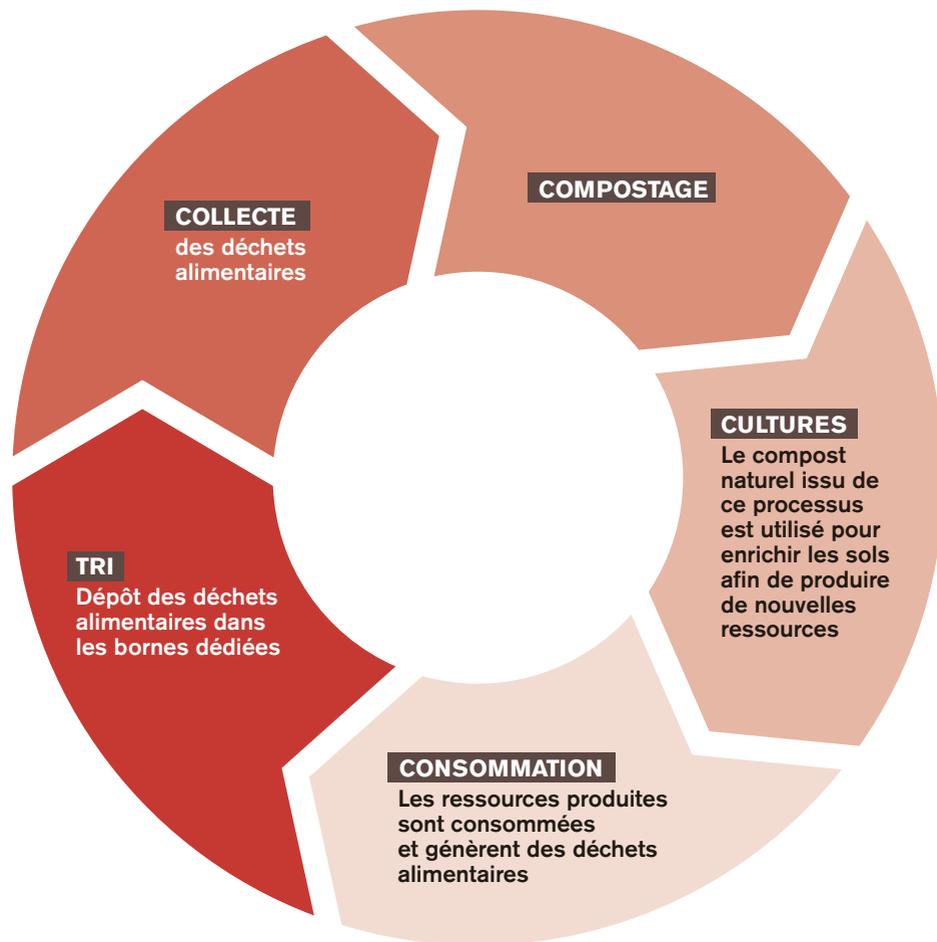


Que deviennent VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



VOUS AVEZ UN JARDIN ?
Réalisez votre propre compost !

Dijon métropole met à votre disposition un composteur.

- Rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr → Faire une demande
- Collecte des déchets verts/Composteurs



C'EST NOUVEAU !

DIJON MÉTROPOLE
EXPÉRIMENTE

le tri des déchets alimentaires sur 7 secteurs



N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Financé par



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



ADEME



FRANCHE
COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

AVEC DIJON
MÉTROPOLE,
JETONS MOINS,
TRIONS PLUS.
Ensemble agissons.



trionsnosdechets-dijon.fr



Vous aussi, participez à l'expérimentation !

Le saviez-vous ?

En moyenne, le bac à ordures ménagères d'un habitant de la métropole est composé de **17 % de déchets alimentaires**, dont 2 % de gaspillage alimentaire.

Ces déchets sont pourtant valorisables. C'est pourquoi, Dijon métropole met en place **60 bornes dédiées au tri des déchets alimentaires** dans 7 secteurs répartis sur les communes de Dijon, Neully-Crimolois, Quetigny et Ouges jusqu'à la fin de l'année 2023.

Qui peut participer ?

Seuls les habitants des 7 secteurs d'expérimentations peuvent participer à la collecte des déchets alimentaires :

Dijon (quartiers France Libre, Roosevelt et Grésilles secteur Castelnau)

Neully-Crimolois (quartier des Genêts et de la Gentiane)

Quetigny (quartiers Fontaine Village, Cœur de ville et Grand Chaignet)

Ouges

Où récupérer un bio-seau ?

Dijon - quartiers France-Libre et Roosevelt

→ Espace Baudelaire 27 Av. Charles Baudelaire à Dijon

Dijon - quartier Grésilles secteur Castelnau

→ l'Essentiel-le 11 Rue Castelnau à Dijon

Neully-Crimolois - quartier des Genêts et de la Gentiane

→ Mairie de Neully-Crimolois 8 Rue Général de Gaulle à Neully-Crimolois

Quetigny - quartiers Fontaine-Village,

Cœur de ville et Grand Chaignet

→ Mairie de Quetigny Pl. Théodore Monod à Quetigny

Ouges → Mairie d'Ouges Place du 8 Mai 1945 à Ouges

Où trouver les bornes de tri des déchets alimentaires ?



Retrouvez toutes les informations sur trionsnosdechets-dijon.fr → Réduire mes déchets
→ Trier mes déchets alimentaires

▶ N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Comment participer et trier vos déchets alimentaires ?

1

**RÉCUPÉREZ
GRATUITEMENT
VOTRE BIO-SEAU**

2

**DÉPOSEZ-Y
VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES
EN VRAC, PAS DANS UN SAC**

3

**VIDEZ VOTRE BIO-SEAU
À LA BORNE LA PLUS
PROCHE DE CHEZ VOUS**

JE DÉPOSE À LA BORNE DE TRI MES DÉCHETS ALIMENTAIRES



**SANS SAC,
SANS
EMBALLAGE**



**Épluchures
et restes de fruits
et légumes**



Restes de repas
*féculents, viandes
et poissons **cuits**, os, etc.*



**Marc de café
avec ou sans filtre
en papier**



**Sachets de thé
et infusion en papier**



**Restes de pain
et viennoiseries cuits**



**Restes
de produits laitiers**
croûtes de fromage, etc.



**Coquilles
d'œuf**

LES DÉCHETS INTERDITS



**Restes de viandes
et poissons **crus****



**Coquilles
de fruits de mer**



**Produits alimentaires
emballés et périmés**



**Essuie-tout
et serviettes
en papier**



Cendre de bois



Litière d'animaux



**Poussières
d'aspirateur**

**→ À déposer
dans le bac gris**



Déchets verts *tailles, tontes, etc.*



**Tous les sacs plastiques
même biodégradables**

→ À déposer en déchetterie ou dans le bac vert *

* collecte sur abonnement

→ À déposer dans le bac jaune

Quelques conseils

→ Déposez vos déchets **en vrac** dans le bio-seau

→ Vous pouvez utiliser un **sac kraft** mais pas de sac plastique (même biodégradable)

→ Vous pouvez déposer du papier journal pour protéger le fond de votre bio-seau

→ Videz votre bio-seau **tous les trois jours** à la borne de tri

→ Privilégiez un **endroit frais** pour stocker votre bio-seau